



**BIARRITZ**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-06-3/16

**VILLE DE BIARRITZ**  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Arrondissement de BAYONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Adrien BOUDOUSSE

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, Mme Françoise FORSANS, M. Guillaume BARUCQ, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Fabrice-Sébastien BACH (procuration à M. CASCINO), Mme Stéphanie GRAVÉ (M. VALS), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à F. FORSANS), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à P. POURVAHAB), M. Raphaël LE FORESTIER (procuration à A. BOUDOUSSE), Mme Lysiann BRAO (procuration à B. MORIN), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE).

---

**Budget supplémentaire 2023 - Budget annexe SPIC TVA**

Examen et vote

M. CHAZOUILLERES présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Ce **Budget supplémentaire 2023** se présente comme suit :

Le Budget annexe s'équilibre en recettes et en dépenses, toutes opérations réelles et d'ordre confondues, à la somme globale de **4 832 640.42 €**

Il se décompose comme suit à la somme :

- de **1 515 989.43 €** en section de fonctionnement
- de **3 316 650.99 €** en section d'investissement

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (III A2)

Pour ce budget supplémentaire **2023**, le résultat net de fonctionnement de l'exercice **2022** d'un montant de **1 435 989.43 €** a été repris après le vote du compte administratif **2022** et l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » concerne les redevances d'occupation du domaine public pour les Casetas pour un montant de **80 000€**.

### II - ANALYSE DES CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (III A1)

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de **1 045 989,43 €** détaillée ci-après :

- le chapitre 011 « Charges à Caractère Général », correspondant aux fluides, fournitures, charges locatives pour **320 146.00 €**
- le chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante », pour **1 000.00€**
- le chapitre 66 « frais financiers », enregistrant une charge d'intérêts pour **14 000 €**
- le chapitre 68 « Provisions », pour risques et charges pour un montant de **724 843.43€**.

A ces dépenses, se rajoute le virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement pour la somme de **470 000.00 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme nous vous l'avons indiqué au début du rapport, la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **3 316 650.99 €**.

### I - EN RECETTES D'INVESTISSEMENT (III B2)

Indépendamment des recettes **2022** reportées sur **2023** pour un montant de **2 000 000.00€**, les recettes nouvelles inscrites dans ce budget supplémentaire correspondent à :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| ➤ L'excédent de fonctionnement capitalisé :                  | <b>846 650.99 €</b> |
| ➤ Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement : | <b>470 000,00€</b>  |

### II - EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT (III B1)

Au-delà des dépenses **2022** reportées sur **2023** pour un montant de **266 020.13 €**, les dépenses nouvelles inscrites dans ce budget supplémentaire se déclinent comme suit :

- au chapitre 23, la dépense d'équipement concerne les travaux pour le casino municipal et l'aquarium pour un montant de **470 000.00 €**,
- enfin, le résultat de clôture de la section d'investissement a été repris pour un montant de **2 580 630.86 €**.

En conséquence, après vous avoir donné lecture du rapport détaillé de présentation du **budget supplémentaire 2023**, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce Budget supplémentaire dans les conditions prévues à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les crédits seront votés par chapitre, et si le Conseil Municipal en décide ainsi, par article.

Je vous propose donc de voter ce budget chapitre par chapitre.

**BUDGET ANNEXE SPIC TVA****A - SECTION DE FONCTIONNEMENT**1) Les dépenses par chapitre

Chap.	Objet	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	320 146.00	320 146.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00	1 000.00
68	Provisions	724 843.43	724 843.43
023	Virement prévisionnel	470 000.00	470 000.00

2) Les recettes par chapitre :

Chap.	Objet	Proposition	Vote
75	Autres produits de gestion courante	80 000.00	80 000.00
002	Résultat reporté 2021	1 435 989.43	1 435 989.43

**B - SECTION D'INVESTISSEMENT****LES DÉPENSES**

Chap.	Objet	Proposition	Vote
23	Immobilisations en cours	470 000.00	470 000.00
001	Résultat reporté 2022	2 580 630.86	2 580 630.86

**LES RECETTES**

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	846 650.99	846 650.99
021	Virement de la section de fonctionnement	470 000.00	470 000.00

**ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR**

**8 ABSTENTIONS :** Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Nathalie MOTSCH, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 26 juin 2023

Le Maire

